



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le **27 MAI 2026**

ID : 041-214100323-20260526-DEC2026_026-DE

DÉCISION DU MAIRE

N°2026-026

MARCHÉS PUBLICS Démolition – 10 rue de la Varenne

Le Maire de la Commune de Chailles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°41 032 022 bis / 2026 – 5.4 du 11 mai 2026 portant délégations du Conseil Municipal au Maire et notamment l'article 1-4° autorisant ce dernier à « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Vu la délibération n°041 032 015/2026 – 7.1 du 09/03/2026 portant vote du Budget Primitif principal – Exercice 2026,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} –

De retenir le devis n°82265377901 du 22/05/2026 établi par ENEDIS situé 45 rue Stendhal à TOURS 37200 pour la suppression du branchement électrique du 10 rue de la Varenne en vue de sa démolition, s'élevant à 352,80€ TTC.

ARTICLE 2 –

De retenir le devis n°1708 du 21/05/2026 établi par LUIS PIRES CONSTRUCTION situé 17 rue de l'Aiguillon à BLOIS 41000 pour la démolition du 10 rue de la Varenne, s'élevant à 6840,00€ TTC.

ARTICLE 3 -

La présente décision sera transcrite au registre des décisions du maire, une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher,
- Monsieur le Trésorier de Romorantin-Lanthenay

ARTICLE 4 -

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Chailles, le 26/05/2026



Le Maire,

Florent MARMAGNE



Certifié exécutoire compte tenu de la
publication ou de l'affichage le 26/05/2026

Le Maire,
Florent MARMAGNE



**Accueil Raccordement Électricité
Centre**

**COMMUNE DE CHAILLES
78 RUE NATIONALE
41120 CHAILLES**

Téléphone : 09 70 83 19 70 - (appel non surtaxé)
du lundi au vendredi de 08h à 17h
Télécopie : 02 47 76 61 55
Adresse méil : cen-are@enedis.fr
N° affaire Enedis : 82653779
N° PDL : 09656439919480
Objet : **Suppression de branchement**

Tours, le 22/05/2026

Madame, Monsieur,

Vous nous avez demandé d'établir un devis de suppression de branchement à l'adresse suivante :

10 RUE DE LA VARENNE
POTEAU JUSTE AVANT LA GRANGE EN VENANT
41120 CHAILLES

J'ai le plaisir de vous adresser cette proposition n° 8265377901, d'un montant de 352,80 € TTC (au taux de TVA en vigueur). Cette proposition est valable trois mois.

À compter de la date de réception en retour du devis signé, la suppression du branchement pourra être réalisée sous 6 semaines après réception des autorisations administratives.

La signature de la proposition de raccordement et le paiement de l'acompte sont à réaliser sur le Portail Raccordement : <https://connect-racco.enedis.fr>

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Helmi BEN-ALI
Votre Conseiller Clientèle Distributeur

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

**Proposition de suppression de branchement électrique¹ n°8265377901
du 22/05/2026 valable jusqu'au 22/08/2026**

Destinataire de la proposition : COMMUNE DE CHAILLES

Demandeur : COMMUNE DE CHAILLES

Adresse du destinataire de la proposition :
78 RUE NATIONALE
41120 CHAILLES

Adresse des travaux de raccordement :
10 RUE DE LA VARENNE
POTEAU JUSTE AVANT LA GRANGE EN VENANT
41120 CHAILLES
N°PDL : 09656439919480

Vous trouverez ci-dessous le détail de notre offre de suppression de branchement, qu'Enedis s'engage à exécuter dans les conditions décrites aux Conditions Générales (Enedis-MOP-RAC_001E dans sa version en cours de validité), faisant suite à votre demande.

1. Coût des travaux

Le montant total des travaux s'élève à 352,80 € TTC.

Il est établi en fonction des informations que vous nous avez fournies, des travaux à réaliser par Enedis et du taux de TVA en vigueur à la date d'émission de ce devis.

Le montant HT est ferme pendant la durée de validité de cette proposition.

Le détail de ce montant figure en annexe.

2. Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux

Les travaux de suppression de branchement seront réalisés dans les 6 semaines qui suivent la réception du présent document signé.

En cas de difficulté, vous serez contacté par l'Accueil Raccordement Électricité.

3. Modalités de règlement

Vous pouvez choisir le montant que vous verserez au moment de l'acceptation de la présente proposition (cocher la case correspondante à l'Article 4 Accord).

- le montant total de la contribution aux travaux de raccordement, soit 352,80 € TTC,
- ou bien
- un acompte correspondant à 50 % du montant total de la contribution aux travaux de raccordement, soit 176,40 €.

Ces modalités sont valables quel que soit le demandeur (personne physique ou morale, quelle que soit sa raison sociale), à l'exclusion des collectivités locales et des services de l'État dont la comptabilité est gérée par le Trésor Public et pour lesquels la proposition de raccordement est acceptée par un ordre de service.

Le ou les règlements sont à effectuer :

¹ Pour une Installation de Consommation d'électricité

26 MAI 2026

- En priorité, par carte bancaire (paiement sécurisé) ou par virement en vous connectant sur notre site <https://connect-racco.enedis.fr>
- À défaut, par chèque à l'ordre d'Enedis ou par virement, à envoyer à l'adresse suivante :

Enedis, CELLULE FACTURATION RECOUVREMENT
18 Rue Galilée
41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR

Quel que soit le moyen de paiement choisi, vous devez valider la proposition de raccordement en privilégiant la signature en ligne sur le Portail Raccordement : <https://connect-racco.enedis.fr>

À défaut, vous pouvez nous retourner la proposition de raccordement signée par courrier postal (ce mode de transmission engendre des délais de traitement supplémentaires).

Une fois les travaux terminés, nous vous adresserons une facture.

En cas de désistement de votre part, les dépenses que nous aurons engagées seront à votre charge.

4. Accord

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre accord sur cette proposition.

Numéro de la proposition de raccordement : 8265377901

Montant total de la proposition de raccordement (TTC) : 352,80 €

Nom ou société² : Commune de CHAILLES

Mode de règlement :

- ☐ règlement total ☐ acompte de 50%
- ☐ Je règle par Carte Bancaire ou par virement sur le site <https://connect-racco.enedis.fr>
- ☐ Je joins à la présente un chèque bancaire ou postal
- ☐ ordre de service (pour collectivité locale ou service de l'État)

A : Chailles Le : 26/05/2026

Signature ou cachet, précédé des mentions manuscrites « Proposition reçue avant réalisation des travaux » et « Bon pour accord »



Proposition reçue avant réalisation des travaux
Bon pour accord

Le Maire,

Florent MARNAGNE

Vous bénéficiez d'un droit de rétractation que vous pouvez exercer sans pénalités ni sans avoir à justifier d'un motif quelconque, dans un délai de sept jours francs à compter de la date d'acceptation de la présente offre. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le droit de rétractation ne peut pas être exercé lorsque les travaux de raccordement ont commencé, avec votre accord exprès, moins de sept jours après votre acceptation de la présente offre.

Vous exercerez votre droit de rétractation par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel, auprès de l'interlocuteur qui gère votre dossier. Le paiement que vous avez effectué vous sera alors remboursé et votre dossier clôturé.

² Dans le cas d'une société, préciser le nom de la société, la forme de la société, le capital social, l'adresse du siège social, le n° de RCS, ainsi que le nom et la qualité d'une personne dûment habilitée.



Annexe : détail du devis de suppression de branchement

Votre installation est située dans la zone géographique de raccordement 1.

Travaux de branchement

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
BV7.2 - Suppression de branchement zone racco ZFA	1	Prestation	294.00 €	294.00 €	20 %

Travaux complémentaires

(Aucune ligne de travaux complémentaires)

Total général

Montants en €	Montant total HT facturé	Montant TVA (**)	Montant TTC (**)
Travaux de branchement soumis à 20 % (**)	294,00	58,80	352,80
Travaux complémentaires soumis à 20 % (**)	0,00	0,00	0,00
À RÉGLER	352,80 € TTC (**)		

(**) Le taux de TVA est celui en vigueur à la date d'émission du devis. En cas de modification de ce taux, le montant TTC de la facture finale est susceptible d'être modifié pour en tenir compte, selon les modalités d'application qui seraient définies.



**LUIS PIRES
CONSTRUCTION**

17 Rue de l'Aiguillon - 41000 BLOIS
Tél. 02.54.46.96.64
lp.construction.41@gmail.com

MAIRIE CHAILLES
Rue Nationale
41120 CHAILLES

Le : 21/05/2026
DEVIS N°1708 DU 21/05/2026

ADRESSE CHANTIER :
Rue de la varenne 41120 CHAILLES

Objet :

Désignation	Qté	U	P.U. HT	Total HT
Dépose des bois de charpente y compris ferme Evacuation et mise en décharge des gravats	1,000	u	1 250,00 €	1 250,00 €
Démolition de l'ensemble du bâtiment y compris mur en parpaing coté droit Evacuation et mise en décharge des gravats Finition de la terre type talus	1,000	u	4 200,00 €	4 200,00 €
Rebouchage des trous de panne coté voisin en moellon + chaux grise	1,000	u	250,00 €	250,00 €

Durée de validité : 3 mois

Condition d'acceptation : 30 % à la commande

Règlement par chèque ou Règlement par virement :

CIC BLOIS CHATEAU

IBAN : FR76 3004 7146 0100 0205 4140 115

BIC : CMCIFRPP

Bon pour accord, le

Bon pour accord

Exécution à réception

Signature du client :

Fait à Chailles, le 26/05/2026

**Le Maire
Florent MARMAGNE**



EURL au Capital de 5000 € - N° SIRET : 790 389 787 00033 - APE : 4399C - TVA Intr. FR 790389787

Assurance Professionnelle GLOBAL CONSTRUCTEUR N° 27 6338